



CONNECT **INNOVATION** 2016-2017

LE FCPI QUI VOUS PLACE
AU CŒUR DE L'AVENTURE
ENTREPRENEURIALE*



Vous êtes à la recherche
de solutions d'investissement
pour soutenir l'entrepreneuriat
et l'innovation dans les domaines
des technologies digitales et de la santé ?

Seventure Partners
vous propose une solution innovante :
le FCPI **Connect Innovation 2016-2017**

CONNECT INNOVATION 2016-2017 VOUS PERMET :

01



DE RÉDUIRE VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU DE 18%⁽¹⁾

La souscription du FCPI Connect Innovation 2016-2017 vous permet d'accéder à un double avantage fiscal sous réserve de conserver vos parts jusqu'au 31 décembre 2025 :

→ Dès la souscription, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18% du montant de votre souscription, hors droits d'entrée, dans la limite de 12 000€ pour une personne seule et de 24 000€ pour un couple soumis à une imposition commune. Cette réduction est soumise au plafonnement des avantages fiscaux (soit 10 000€ en 2017).

→ À l'échéance du fonds, vos revenus et plus-values potentiels sont exonérés d'IR, hors droits d'entrée, mais soumis aux prélèvements sociaux.

02



D'ACCÉDER À UNE GESTION PROFESSIONNELLE

Spécialiste du financement de l'innovation, Seventure Partners a pour objectif d'identifier les leaders européens de demain et de les accompagner dans leur croissance. La diversité de son équipe de gestion, composée de professionnels issus de l'industrie, de la médecine, de l'entrepreneuriat ou de la finance, lui donne l'expertise nécessaire pour investir dans les deux secteurs d'activité qu'elle a identifiés comme étant particulièrement porteurs : les Technologies digitales et les Sciences de la vie. Aucun secteur d'activité n'est cependant exclu dès lors que la société présente les critères d'innovation requis.

03



DE DONNER VOTRE AVIS

La souscription du FCPI Connect Innovation 2016-2017 vous permet d'accéder à un site sécurisé (Espace privé) où seront présentés les projets, soigneusement sélectionnés par Seventure, dans lesquels votre fonds est susceptible d'investir. Pendant une durée limitée, si vous le souhaitez, vous pourrez donner votre avis sur ces projets⁽²⁾. Ces avis seront relayés à l'équipe de gestion lors du comité consultatif mensuel de Seventure Partners, composé

principalement d'experts externes. La société de gestion prendra ensuite la décision d'investir ou pas dans le projet, et en informera les souscripteurs via l'Espace privé.

04



D'ÉCHANGER EN DIRECT AVEC LES ENTREPRENEURS

Des rencontres⁽³⁾ avec certains dirigeants des entreprises du portefeuille, exclusivement réservées aux souscripteurs des FCPI de la gamme Connect Innovation, seront organisées régulièrement, sous forme de vidéo-chat ou d'événements physiques. Au moins une fois par an et à chaque fois que l'actualité le justifie, l'équipe de gestion commentera les principaux événements qui ont marqué la vie des entreprises du portefeuille.

⁽¹⁾Sous réserve de conserver vos parts jusqu'au 31 décembre 2021.

⁽²⁾L'implication dans le processus d'investissement du fonds est matérialisée par la présence d'un représentant des avis des souscripteurs lors du Comité consultatif ; ce comité ne dispose pas de pouvoir de décision, seule la société de gestion étant habilitée à décider des investissements à réaliser, et ce de manière indépendante.

⁽³⁾La participation de dirigeants à ces événements n'étant pas contractuelle, leur réalisation n'est pas garantie. De même, la société de gestion ne peut s'engager à ce que chaque souscripteur participe à ces rencontres.

AVERTISSEMENT

Les FCPI sont des outils de diversification qui s'adressent à des investisseurs avertis. Ces produits sont par nature des produits à risque qui ne devraient pas représenter plus de 5 à 10% de vos actifs financiers. La valeur liquidative des fonds peut ne pas refléter le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie des fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que son argent est bloqué jusqu'au 31 décembre 2023 au minimum et jusqu'au 31 décembre 2025 au maximum, sur décision de la société de gestion. Le FCPI Connect innovation 2016-2017 sera en partie investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Le fonds présente notamment un risque de perte en capital et un risque de liquidité. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce FCPI dans la rubrique « profil de risque » de son règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez, et de votre situation individuelle. Vous êtes invité à lire attentivement le document d'informations clés pour l'investisseur qui doit obligatoirement vous être remis préalablement à toute souscription. La documentation réglementaire du FCPI est disponible sur simple demande écrite auprès de **Seventure Partners : 5/7 rue de Montessuy, 75007 Paris** ou par mail à : contact@seventure.fr